

Cartouches Remington Core-Lokt .30-06 Springfield 180 gr / 11,66 g PSP

<https://riffaut.com/fr/produit-10872-Cartouches-Remington-Core-Lokt-.30-06-Springfield-180-gr-11-66-g-PSP>



Cal. 30.06

Nouveauté



Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MR500156	Cartouches Remington Core-Lokt .30-06 Springfield 180 gr / 11,66 g PSP	C	.30-06 Spr.	Pointed soft point	3949	823	20	180	44,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

La célèbre Core-Lokt en .30-06 Springfield avec balle Pointed Soft Point de 180 grains, conçue pour une expansion contrôlée et une pénétration profonde à la chasse.

La **Remington Core-Lokt .30-06 Springfield 180 gr / 11,66 g** est une munition de chasse équipée d'une balle **Pointed Soft Point Core-Lokt**. Sa conception associe noyau en plomb et chemise verrouillés afin de favoriser une expansion contrôlée, une pénétration profonde et une bonne conservation de masse. Remington annonce une vitesse initiale de **823 m/s** pour cette cartouche de 180 grains.

Contenu de la boîte

- 20 cartouches Remington Core-Lokt .30-06 Springfield 180 gr / 11,66 g Pointed Soft Point

Caractéristiques techniques

- **marque** : Remington
- **gamme** : Core-Lokt
- **calibre** : .30-06 Springfield
- **poids du projectile** : 180 grains / 11,66 g
- **type de projectile** : Pointed Soft Point Core-Lokt (PSP)
- **vitesse à la bouche** : 2 700 fps / environ 823 m/s
- **énergie à la bouche** : 2 913 ft-lb / environ 3 949 J
- **coefficient balistique** : 0,383
- **usage** : chasse au grand gibier
- **conditionnement** : boîte de 20 cartouches
- **catégorie** : C7°

Données balistiques

Distance Vitesse approx. (m/s) Énergie approx. (J)

Bouche	823 m/s	3 949 J
91 m	753 m/s	3 303 J
183 m	686 m/s	2 742 J
274 m	622 m/s	2 259 J
366 m	562 m/s	1 844 J
457 m	507 m/s	1 498 J

Une balle Core-Lokt de 180 grains / 11,66 g pour le grand gibier

Cette version de la Core-Lokt associe le calibre **.30-06 Springfield** à un projectile de **180 grains, soit 11,66 g**. Remington destine cette configuration à la chasse au grand gibier.

Le poids de 180 grains constitue l'une des configurations proposées par le fabricant pour exploiter le .30-06 Springfield avec une balle relativement lourde, tout en conservant une vitesse initiale annoncée de 2 700 fps, soit environ 823 m/s.

Une conception Pointed Soft Point Core-Lokt à expansion contrôlée

La balle **Pointed Soft Point** possède une pointe en plomb exposée et une chemise métallique dont la géométrie participe au comportement du projectile lors de l'impact.

La technologie **Core-Lokt** repose sur une conception destinée à maintenir la chemise et le noyau en plomb solidaires pendant l'expansion. Selon Remington, cette architecture favorise une expansion contrôlée, une pénétration profonde et une conservation importante de la masse du projectile.

Un coefficient balistique annoncé de 0,383

Le projectile présente un **coefficient balistique annoncé de 0,383**. Cette donnée caractérise notamment sa capacité à conserver sa vitesse face à la résistance de l'air et permet d'interpréter l'évolution des performances présentées par Remington.

Les données du fabricant montrent ainsi une diminution progressive de la vitesse, de 823 m/s environ à la bouche à 507 m/s environ à 500 yards. Les performances réelles restent toutefois dépendantes de l'arme et des conditions d'utilisation.

Core-Lokt, une gamme historique de Remington

Remington commercialise la technologie **Core-Lokt depuis 1939**. Le principe historique de cette gamme repose sur une balle de chasse à expansion contrôlée associant une chemise et un noyau en plomb conçus pour rester solidaires pendant la pénétration.

La gamme est aujourd'hui proposée dans de nombreux calibres et poids de projectile. Cette référence associe cette architecture historique au très répandu calibre .30-06 Springfield et à une balle Pointed Soft Point de 180 grains.

Réglementation

Catégorie : C7°. Ces cartouches Remington Core-Lokt en calibre .30-06 Springfield sont classées en **catégorie C7°**. Leur acquisition et leur détention sont réglementées en France.

Conditions d'acquisition des munitions de catégorie C7°

L'acquisition de munitions de catégorie C7° est réservée aux personnes remplissant les conditions réglementaires permettant l'acquisition de ce type de munitions.

Pour l'achat, il convient notamment de présenter :

- une **pièce d'identité en cours de validité** ;
- un **permis de chasser** délivré en France ou à l'étranger accompagné d'un titre de validation annuel ou temporaire de l'année en cours ou de l'année précédente, ou une **licence de tir en cours de validité** lorsque celle-ci permet l'acquisition ;

- les éléments permettant de justifier la **détention régulière de l'arme correspondant au calibre des munitions achetées** ;
- un **compte SIA** lorsque celui-ci est requis au regard de la situation de l'acquéreur.

Détention des munitions de catégorie C7°

Les munitions de catégorie C7° sont soumises à une limite de détention de **1 000 cartouches par arme détenue**. Cette limite s'apprécie pour l'arme correspondante régulièrement détenue.

Conservation à domicile

Les munitions doivent être conservées dans des conditions **interdisant leur libre accès**. Les armes de catégorie C doivent par ailleurs être conservées conformément aux dispositifs prévus par la réglementation, notamment dans un coffre ou une armoire forte adaptés, ou selon les autres modalités réglementaires applicables.

Lorsque l'arme n'est pas conservée dans un coffre ou une armoire forte, les munitions doivent être **conservées séparément dans des conditions interdisant leur libre accès**.

Port et transport

Le **port sans motif légitime** d'une arme ou de munitions de catégorie C est interdit. Le transport doit également être justifié par un **motif légitime**.

Dans le cadre d'une activité de chasse ou de tir sportif, les titres correspondants peuvent constituer un élément permettant de justifier ce motif dans les conditions prévues par la réglementation. Lors du transport d'une arme de catégorie C, celle-ci doit être transportée de manière à **ne pas être immédiatement utilisable**, notamment au moyen d'un dispositif technique ou par démontage d'un élément de l'arme.

FAQ

Que signifie Pointed Soft Point Core-Lokt ?

« Pointed Soft Point » désigne une balle à profil pointu dont une partie du noyau en plomb reste exposée à la pointe. La conception Core-Lokt de Remington associe ce noyau à une chemise conçue pour rester solidaire du projectile pendant son expansion. Le fabricant recherche ainsi une expansion contrôlée, une pénétration profonde et une bonne conservation de masse.

Pourquoi les vitesses du tableau sont-elles indiquées à la fois en fps et en m/s ?

Remington publie les performances de cette référence en unités impériales, avec les vitesses en pieds par seconde et les distances en yards. Les valeurs en mètres par seconde et les équivalences de distance en mètres sont donc ajoutées sous forme de conversions arrondies afin de faciliter la lecture, tout en conservant les données fabricant originales.

Combien de cartouches de catégorie C7° peut-on détenir ?

La détention des munitions de catégorie C7° est limitée à 1 000 cartouches par arme correspondante régulièrement détenue. Cette règle doit être distinguée de celle applicable à certaines autres subdivisions de munitions de catégorie C, dont les conditions d'acquisition et les plafonds peuvent être différents.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.